AVIS D'IMPÔT 2016

TAXES FONCIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M PERES MARC

25 RUE LA FONTAINE 32160 PLAISANCE

– Vos références –

Numéro fiscal: 13 52 153 340 328 C Référence de l'avis : 16 32 4100481 31 Numéro de contrat de prélèvement : M3 32 3244269 76 RUM*: FR46ZZZ005002M332324426976 319 P00190 F Numéro de propriétaire :

Débiteur(s) légal(aux) :

PROPRIETAIRE 0351 MBB9NC M PERES MARC DANIEL

Numéro de rôle : 221 Date d'établissement : 09/09/2016 Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

CE MID PYRENEES TOULOUSE

Votre situation -

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 224,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 024,00 €

Acomptes mensuels versés 800,00€

Compte à débiter : Prochaines échéances 2016 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de FR76 1313 5000 8004 3713 5552 044 paiement fixée au 17/10/2016

MR PERES MME GYGI

15 SEPTEMBRE 2016 100,00€ 17 OCTOBRE 2016 100,00€ 15 NOVEMBRE 2016 24,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2017

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2017 au titre des taxes foncières seront les suivants :

16 JANVIER	2017	102,00 €	15 JUIN	2017	102,00 €
15 FEVRIER	2017	102,00 €	17 JUILLET	2017	102,00 €
15 MARS	2017	102,00 €	16 AOUT	2017	102,00 €
18 AVRIL	2017	102,00 €	15 SEPTEMBRE	2017	102,00 €
15 MAI	2017	102,00 €	16 OCTOBRE	2017	102,00 €

Référence Unique de Mandat

Vos démarches

🗢 Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement,

déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel

0 810 012 011* - Courriel: cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

- Courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*. Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de

votre espace Particulier):

Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE PLAISANCE-AIGNAN
2 RUE DE L'ADOUR - 32160 PLAISANCE

Tél: 05 62 69 14 20 Courriel: t032027@dgfip.finances.gouv.fr

• sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MIRANDE - S.A.I.D. PLAISANCE

4 PCE DE LA HALLE BP 56 - 32300 MIRANDE

Tél: 05 62 66 50 40 Courriel: sip-sie.mirande@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département :		32 GERS				Commune:	319 A PLAISANCE			
		Commune	е	Sy ndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2015	22,55	%	%	14,32 %	32,86 %	%	11,45 %	%	
	Taux 2016	22,55	%	%	14,32 %	33,85 %	%	11,55 %	%	
	Adresse	5695 LES	TIE	NNE						
	Base	1155			1155	1155		1155		
	Cotisation	260			165	391		133		949
	Adresse									
	Base									
	Cotisation									
	Cotisations									
	2015	258			164	376		131		
	2016 Variation	260			165	391		133		
	en % ®	+0,78	%	%	+0,61 %	+3,99 %	%	+1,53 %	%	
	011 70 @	Commune		Sy ndicat de	Inter	Taxe	Taxes	Chambre	Taxe	Total des
	I			communes	communalité	additionnelle 4	spéciales ①	d'agriculture	GEMAPI ③	cotisations
Ś	Taux 2015	100,65	%		52,63 %	109,30 %	%	19,70 %	%	
Propriétés non bâties	Taux 2016	100,65	%	%	52,63 %	109,30 %	%	19,50 %	%	
	Bases terres non agricoles									
o	Bases terres	22			22			28		
S	agricoles									
été	Cotisations 2015	22			12			5		
pri	2016				12			5		39
2	Variation									
_	en % ®	0	%	%	0 %	%	%	0 %	%	
Degrey ement joines agricultours				Base du forfait forestier ®	Majoration base terrains constructibles commune ®	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ®	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
В	ase « État »									
Base	« collectivité »	1								
La base communale des terres agricoles exonérée est de 6 €					•	Frais de gestion de la fiscalité directe locale ②			36	
Dé							Dégrèv ement « Habitation principale » ®			
Dégrèvement JA « état » ®										
							Dégrèv ement JA	« Collectivité » ®		
Montant o								Montant de votre impôt :		